

TARIFS PREVISIONNELS DU COLLEGE POUR 2012 - 2013

☞ Document à conserver par la famille

1. FRAIS D'INSCRIPTION

| <i>TARIFS</i> | 6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 3 ^{ème} |
|---|---|
| Coût annuel redevance famille | 1 210 € |
| Cotisation annuelle de l' APEL (<i>facultatif - voir au verso</i>) | 25 € |
| Solidarité (<i>facultatif - voir au verso</i>) | 25 € |

2. FRAIS D'INSCRIPTION AVEC DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire.

Le prix du repas comprend d'une part le coût direct des aliments et d'autre part les frais de fonctionnement incombant à l'école (surveillant de salle, E.D.F./G.D.F., eau, nettoyage, etc...).

S'agissant d'un self-service, l'élève a la possibilité de composer son menu : une entrée, un plat principal, un fromage et un dessert (*plusieurs choix sont proposés*).

Les familles peuvent opter pour une inscription à 4 ou 5 repas par semaine.

Les repas sont facturés annuellement.

Les tarifs tiennent compte de la semaine de stage pour les 3èmes

N.B. : 1. La prestation des repas implique l'inscription à la demi-pension.

Il est toutefois possible de pouvoir bénéficier occasionnellement du restaurant scolaire au coût de 8,20 €. Badge à recharger à l'Accueil de l'établissement.

2. Le passage au self nécessite un pointage. Le coût de ce pointage est de 9,30 € par an et par demi-pensionnaire.

| <i>TARIFS</i> | 6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème} | | 3 ^{ème} | |
|--|--|-------------------|------------------|-------------------|
| | 4 repas | 5 repas | 4 repas | 5 repas |
| Forfait : | | | | |
| Coût forfaitaire annuel repas | 860 € | 1060 € | 850 € | 1050 € |
| Coût forfaitaire pointage au self | 9,30 € | 9,30 € | 9,30 € | 9,30 € |
| Coût annuel redevance famille | 1 210 € | 1 210 € | 1 210 € | 1 210 € |
| Cotisation annuelle de l' APEL | 25 € | 25 € | 25 € | 25 € |
| Total demi-pensionnaire | 2 104,30€ | 2 304,30 € | 2094,30€ | 2 294,30 € |
| Solidarité (<i>facultatif voir au verso</i>) | 25 € | 25 € | 25 € | 25 € |

... / ...

3. OPTIONS COMPLEMENTAIRES POUR TOUS LES ELEVES

TRES IMPORTANT :

pour les options suivantes, NE PAS JOINDRE DE CHEQUE INDEPENDANT.

Elles seront portées sur la facturation envoyée fin septembre 2012.

- La cotisation de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) s'élève à un montant annuel de 25 € par famille dans l'enseignement catholique.
- L'assurance : Un contrat d'assurance groupe a été souscrit auprès de la mutuelle Saint Christophe et couvre tous les élèves.
- La Contribution de Solidarité d'un montant minimum annuel de 25 € n'est pas incluse dans le coût annuel de la participation des familles. Cette contribution volontaire permet aux familles qui estiment pouvoir ou devoir le faire d'aider à la scolarisation d'enfants qui pourraient grandir en intelligence et en coeur au sein du Groupe Batignolles-Epinettes, mais dont les familles sont dans des situations économiques précaires.

4. MODE de REGLEMENT 2012-2013

FACTURE ANNUELLE : une seule facture sera envoyée fin septembre, AUCUNE FACTURE TRIMESTRIELLE.

CHOIX de règlement : Le prélèvement automatique est vivement conseillé.

| par chèque ou espèce | par prélèvement automatique |
|---|--|
| TROIS PAIEMENTS | NEUF PAIEMENTS |
| chacun pour 1/3 ^{es} du montant facturé: le 5 octobre le 5 janvier le 5 avril | chacun pour 1/9 ^e du montant facturé : du 5 octobre au 5 juin |

EN CAS D'IMPAYES LES FRAIS BANCAIRES SONT A LA CHARGE DU PAYEUR.

ATTENTION :

- Tout changement concernant la demi-pension sera pris en considération jusqu'au :

15 SEPTEMBRE 2012, DERNIER DELAI

et doit être **OBLIGATOIREMENT SIGNIFIE PAR COURRIER AU SERVICE COMPTABILITE FAMILLE.**

- Pour toute correspondance comptable,
indiquer : **NOM + PRENOM + CLASSE (de l'enfant) .**



TOUT TRIMESTRE commencé est DÛ